

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 mai 2026

DCC202671 Renouvellement de la carte achat public en vertu du Décret 2023-209 du 27 mars 2023

Le sept mai deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (51)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSE, Véronique LOUIS, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Gérard COULIN, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

Ont donné pouvoir (2)

Marie-Alyette JACQUES à Valentin FLEYTOUX, Édith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX.

Présent non votant (1)

Jean-François HUOT.

Par délibération en date du 1^{er} juin 2023, le conseil communautaire a décidé de la mise en place de la carte achat public. Le contrat d'une validité de 3 ans avait fait l'objet d'un avenant en 2025 pour modifier le plafond d'utilisation. Il arrive à expiration le 14 juin 2026 et il y a lieu de le renouveler.

Il est proposé au conseil communautaire de signer un nouveau contrat, dans les mêmes conditions financières que le précédent (25 € par mois). Ce dernier sera signé pour 3 nouvelles années soit du 14 juin 2026 au 13 juin 2029, avec un montant global de règlement de 50 000 € annuels.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Fait à SAULX, le 07 mai 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.




Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état